

EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

❖ Le Code ou Epreuve Théorique Générale

Immédiatement après votre inscription dans notre auto-école, vous allez vous consacrer à l'apprentissage du code de la route, afin de pouvoir vous présenter à l'examen et de le passer avec succès, c'est à dire avec un score supérieur ou égal à 35 bonnes réponses. Notre forfait cours de code vous permet de vous consacrer à l'apprentissage de la réglementation routière et des comportements par le biais de cours spécifiques destinés à vous faire maîtriser les différents points qu'il est essentiel de connaître (signalisation, priorités, croisements et dépassements, conduite sur autoroute, véhicule et conducteur...) et de vous entraîner sur des séries type examen de 40 questions avec correction pédagogique et des séries thématiques de 20 questions (stationnements, visibilité et éclairage, règles de circulation, notions pratiques...) spécifiquement ciblées pour vous permettre d'améliorer vos points faibles.

❖ La pratique

Pour apprendre à maîtriser un véhicule, vous allez suivre un nombre minimum obligatoire de leçons de conduite pour atteindre un niveau suffisant et valider les 4 étapes de votre programme de formation à la conduite automobile.

Le nombre MINIMUM obligatoire de ces leçons est de 20 heures pratiques, toutefois la durée de votre formation dépend :

- de l'évaluation de départ obligatoire qui indique le volume prévisionnel et personnalisé de votre formation.
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider l'ENSEMBLE des objectifs des 4 compétences du Référentiel pour l'éducation à la Mobilité Citoyenne :

Quand ce niveau est atteint, vous serez présentés à l'examen du permis de conduire.

Toutes les leçons de conduite se déroulent à bord du véhicule école, et ce dès l'évaluation. Le programme suivi ensuite est celui détaillé plus bas.

Une pédagogie adéquate est appliquée par nos moniteurs afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires (savoir-faire et savoir-être) le plus facilement possible.

La formation se décompose en 4 compétences définies par le Référentiel pour l'Education à la Mobilité Citoyenne :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

❖ L'examen

Epreuve Théorique Générale (E.T.G.)

C'est l'examen du code qui évalue les connaissances portant sur la réglementation du code de la route (signalisation, priorités, règles de circulation...). Pour sa validation, il vous faudra obtenir un score supérieur ou égal à 35 bonnes réponses sur 40.

Epreuve Pratique de Conduite (32 mn)

C'est une évaluation de compétences où l'inspecteur évalue l'élève sur des items définis. Elle se décompose ainsi.

➤ **Conduite effective (durée environ 22 mn)**

Sur un itinéraire varié (agglomération, hors agglomération et autoroute), cette épreuve permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et être surpris.

➤ **Manœuvres et vérifications (durée environ 10 mn)**

Elles entrecoupent l'épreuve de conduite effective.

- Une *manœuvre* obligatoire choisie par l'inspecteur (créneau, demi-tour, rangement en épi, rangement en bataille, marche arrière en ligne droite, marche arrière en angle de rue) ;

- Deux *Vérifications*, intérieures ou extérieures du véhicule, tirées au sort par l'inspecteur : il faut répondre oralement. Les vérifications intérieures pourront porter sur : les principaux organes de la voiture, le tableau de bord, l'installation au poste de conduite, sans oublier les documents administratifs et techniques ; et les vérifications extérieures sur le contrôle des niveaux, des feux, du carburant, des pneus, mais aussi les conséquences liées à un défaut d'entretien.
- Une *question de 1^{er} secours* sera également posée à l'élève.

Pour être reçu, vous devez obtenir un minimum de 20 points sur 31 points possibles, sans notes éliminatoires.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Date : 24/09/2014

L'expert(e) : FAUVEAU

Codes spécifiques :

Candidat

Nom :

Prénom(s) :

NEPH : 140878200443

Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque				
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Connaître et maîtriser son véhicule										
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord										
Effectuer des vérifications du véhicule										
Connaître et utiliser les commandes										
Appréhender la route										
Prendre l'information										
Adapter son allure aux circonstances										
Appliquer la réglementation										
Partager la route avec les autres usagers										
Communiquer avec les autres usagers										
Partager la chaussée										
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1		
Sous-totaux					0	2	24	1	1	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1					
Courtoisie					+1					
Total général										31

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical